

# DÉLIBÉRATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

### 20 Février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 14 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt février, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. GALLET, C. BIOLAY, J-O. RABOT, G. MASRARI, J. DIZERENS, A. BOUSSER, J. DAZIN, Y. DUMAS, D. GANNE, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, M. FOURNIER, Michèle GALLET, M. CHALENDAR, M. GRENIER,

Absent : V. KRYCK,

Absents excusés: J-M. PALINIEWICZ, C. TOWNSEND, M. LAPTEVA, P. GUINOT, H. GRANGE, A. NEUSSER,

Procurations: J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, H. GRANGE à M. CHALENDAR, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, P. GUINOT à J. DIZERENS, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, A. NEUSSER à G. MASRARI

Secrétaire de séance : O. GUICHARD,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

#### **7. Social – Tarif des jardins familiaux et validation de la caution**

La Municipalité a créé des jardins familiaux en 2017 au Père Adam, puis en 2022 sur la zone de la Maladière, « Bérquette et cueillette ».

Vu les délibérations D2017 02 13 14 du 13 février 2017 et D 2022 27 06 072 du 27 juin 2022 portant sur les tarifs des jardins familiaux respectivement du Père Adam et de « Bérquette et cueillette »,  
Considérant qu'il convient d'harmoniser les tarifs et les régimes de perception des cautions des deux jardins,

Chaque jardinier s'acquittera d'un droit, permettant de couvrir, en principe la consommation en eau des jardins. Il est proposé au Conseil municipal que le tarif annuel soit de 1€ du mètre carré.

Il est également proposé que chaque utilisateur verse une caution de 30€. Cette caution sera restituée au départ du jardinier.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **DIT** que les délibération D2017 02 13 14 du 13 février 2017 et D 2022 27 06 072 du 27 juin 2022 portant sur les tarifs des jardins familiaux respectivement du Père Adam et de « Bérquette et cueillette » sont retirées,
- **FIXE** le tarif de mise à disposition des jardins familiaux à 1.00€ du mètre carré par année,
- **FIXE** la caution demandée aux usagers des jardins à 30€ par jardinier,
- **DIT** que la recette sera prévue au BP 2023 et suivants.

Fait à Ornex, le 24 février 2023

Le secrétaire de séance,  
O. GUICHARD

Le Maire,  
J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 24 février 2023  
Affiché le : 24 février 2023

Jean-François OBEZ  
MAIRE

